

5 détenus belges demandent l'euthanasie

Author : Jeanne Smits

Categories : [Brèves](#), [Divers Jeanne smits](#), [Points non négociables](#)

Date : 25 janvier 2013



Cinq détenus ont [déposé](#) une demande d'euthanasie qui est en voie d'examen, a répondu le ministre belge de la Justice à une question orale au Sénat. Ces demandes n'ont donc pas été rejetées d'office.

Il semble s'agir de détenus de longue durée. Pour le ministre, la réponse à leur demande passe avant tout par une meilleure prise en charge psychiatrique des prisonniers afin que ceux-ci ne perçoivent plus leur situation comme source de souffrances insupportables et sans espoir d'amélioration. Ces souffrances, même si elles sont seulement d'ordre psychique, ouvrent droit en effet à l'euthanasie en Belgique...

Aux Pays-Bas, de telles demandes sont prévenues par l'existence de centres psychiatriques spécialisés à destination des condamnés à de longues peines qui peuvent demander à bénéficier de leurs services.



La prison de Turnhout

Une première demande d'euthanasie émanant d'un détenu belge a été suivie d'exécution « quelques mois » avant le 13 septembre dernier, date à laquelle *Het Laatste Nieuws* l'avait confirmée. Il s'agissait d'un homme condamné à une lourde peine qui était en même temps très malade. Ce même jour, la presse belge avait indiqué qu'un autre détenu condamné pour un double meurtre, 27 ans derrière les barreaux à Turnhout, avait fait une demande d'euthanasie pour laquelle il était en attente d'une réponse. La presse précisait alors que « toutes les conditions étaient réunies » pour que celle-ci soit positive, mais il ne semble pas que depuis lors elle ait été exécutée.

Tout cela est fort bien : il peut en effet être plus inhumain d'enfermer des criminels entre quatre murs pour une durée indéfinie ou en tout cas perçue comme interminable, que d'appliquer... ce qu'il faut bien appeler la peine de mort. D'autant que les molécules employées pour l'euthanasie et la peine de mort par injection létale sont à peu près les mêmes...

Mais je retiendrai autre chose de cette information : le fait que devant la souffrance psychique des détenus, on veuille tout mettre en œuvre pour la soulager et faire disparaître la demande d'euthanasie, alors que le sujet lambda de Sa Majesté le roi des Belges peut demander à se faire supprimer sans plus de procès...

• ***Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un
courriel par jour. [S'abonner](#)***

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)